

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe

Séance du lundi 14 juin 2010

Nombre de délégués en exercice : 31

Nombre de votants : 26

Nombre de délégués présents : 25

Procurations : 1

Présents : MM ROSE, Président, CASAUX, BERDOY, LASSUS, BOURGUINAT, LAMAZOU, BELLEGARDE, GOOSSENS, SOBERA, LARRAUX, MOUSQUES, CASTERA, MEDARD, DROIT, CARRASSOUMET, SEGUINARD, BAYE, CAPDEVILLE, CLOT, AGEST, QUINTANA, GOYER, CHOURROUT, PALACIO, MARQUEZE.

Absents : MOULIA, SALANOUE, GASTOU, FAURIE, BOURDAA, ASSERQUET, ISSON,
Ou Excusés : CLAVERIE, COUSTET.

Procurations : GASTOU à LARRAUX

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CASAUX.

OBJET : Contrat Educatif Local

Le Président rappelle aux délégués présents que le Contrat Educatif Local est un dispositif signé en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) mené conjointement avec le Contrat Enfance Jeunesse (C.A.F. /M.S.A. /C.C.V.A.).

Il favorise une démarche éducative auprès des jeunes du territoire en leur proposant des actions dans un cadre culturel, sportif...

La D.D.C.S s'est engagée à subventionner les actions suivantes :

Destinataire	Objet	Subventions DDCS Montant en €
Foyer Rural Aspois	Découverte et initiation aquatique	900,00 €
Ski Club Aspois	Activités découvertes des Sports de montagne.	200,00 €
Les Eterlous	Mini Camp « Au cœur des montagnes de la Vallée d'Aspe »	1 000,00 €
Le Pied dans l'Oreille	10 séances « portes ouvertes » aux ateliers musicaux (Eveil Musical et Pratique collective de la musique)	500,00 €
El Immortela	Spectacle de sensibilisation culturelle sur le Mali.	400,00 €
Total de la Dotation DDCS à répartir		3 000,00 €

Le Président annonce les critères retenus par la DDCS pour l'octroi de cette aide :

- l'implication effective des associations locales dans la mise en œuvre du projet.
- Le fonctionnement en adéquation avec les objectifs définis dans la convention (mise en place des comités de pilotages...)
- La mise en place d'actions en faveur du public adolescent.

Il rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe après réception des subventions est chargée de procéder à la ventilation des crédits alloués par la DDCS selon le tableau ci-dessus.

Où, l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté

APPROUVE l'attribution des subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessus

CHARGE le Président de faire procéder, après réception de la subvention globale de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au versement des montants suivants :

- 900 € au Foyer Rural Aspois ;
- 200 € au Ski Club Aspois ;
- 1 000 € aux Eterlous ;
- 500 € au Pied dans l'oreille ;
- 400 € à El Immortela.

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal nécessaire compte tenu de l'augmentation de la participation de la DDCS et donc de la CCVA de 500 € :

Article 6574 : + 500 €

Article 7478 : + 500 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Vote : UNANIMITE

Le Président,

Date de contrôle de légalité : **16/06/10**

Date d'affichage : **16/06/10**